

La Tabatière, le 18 avril 2016

Monsieur Adam Burns  
Directeur principal  
Gestion intégrée des ressources halieutiques  
Pêches et Océans Canada  
200 rue Kent  
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Objet : Partage du flétan de l'Atlantique dans le golfe du Saint-Laurent

Monsieur Burns,

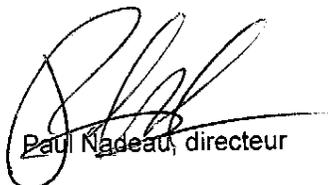
À l'Association des Pêcheurs de la Basse Côte-Nord, nous appuyons la position présentée par le gouvernement du Québec concernant l'examen des décisions en matière d'allocation prises depuis 2007 dans le cadre de la pêche au flétan de l'Atlantique dans le golfe du Saint-Laurent. Cette position consiste à demander le rétablissement de la part historique du Québec à 57,71 %.

Nous souhaitons insister sur le fait que la pêche au flétan de l'Atlantique revêt une grande importance pour nos pêcheurs de la Basse Côte-Nord, ainsi que pour ceux de la Moyenne et Haute Côte-Nord. La pêche au flétan représente un revenu important non seulement pour nos entreprises de pêche, mais également pour les usines de transformation de la Côte-Nord qui créent de nombreux emplois durables dans plusieurs communautés.

De plus, cette pêche apporte une contribution significative à la rentabilité de nos entreprises de pêche et elle est nécessaire pour le soutien d'investissements majeurs qui sont nécessaires dans la capture et la transformation. Il est très important de rétablir et stabiliser la formule de partage pour permettre à notre région de poursuivre ses initiatives de rationalisation.

Nous vous remercions de votre compréhension et si vous désirez de plus amples détails liés à notre demande, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Paul Nadeau, directeur